

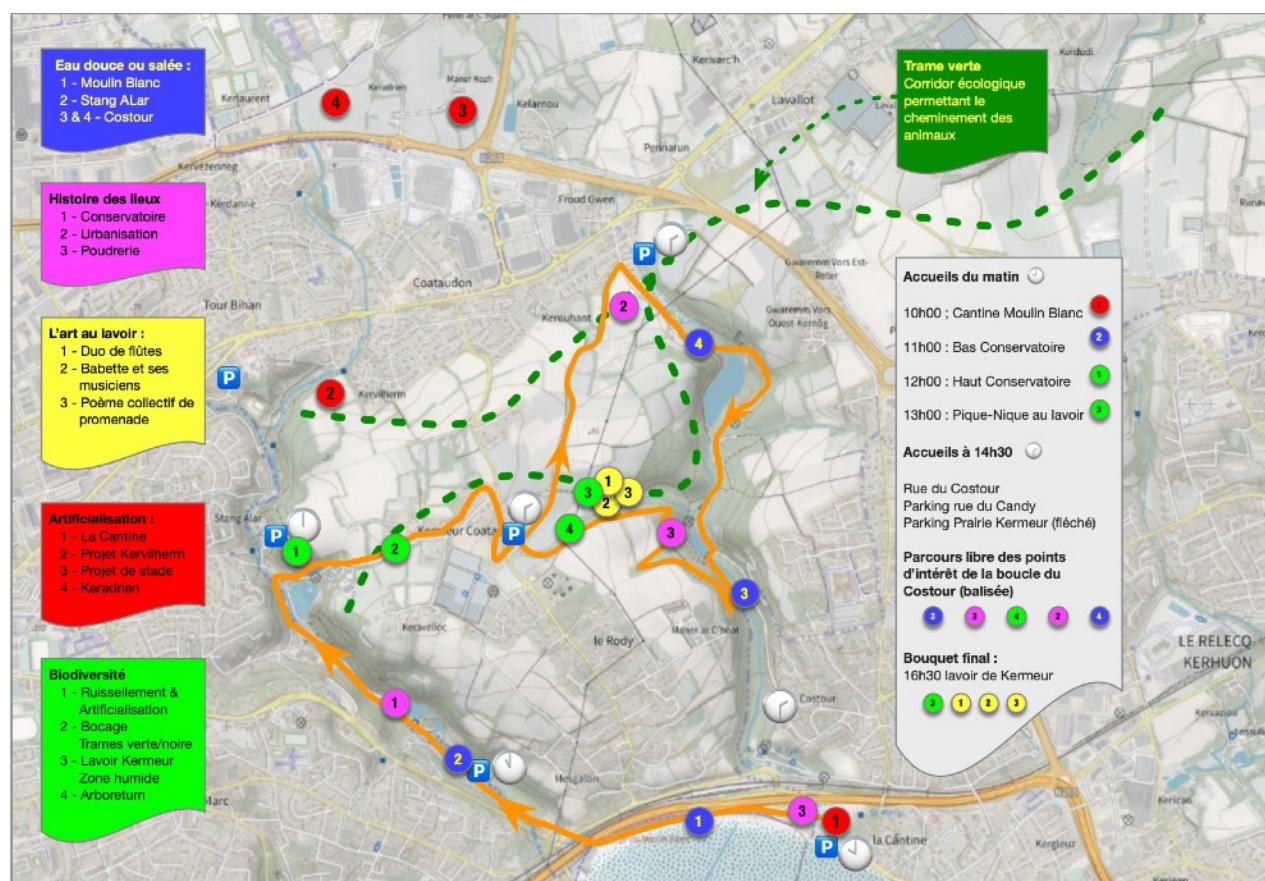
CONTRIBUTION À L'ENQUÊTE DE RÉVISION DU SCOT

Cosignataires CPVF - AE2D - APDM - GNSA - Plougastel Vert & Bleu

Les associations signataires

Elles ont pour vocation la défense de l'environnement, de la biodiversité et de la qualité du paysage situé à l'Ouest de la métropole brestoise, entre Coataudon au Nord, la plage du Moulin Blanc au Sud, le vallon du Stang Alar à l'Ouest et celui du Costour à l'Est.

De ce fait, l'ambition du SCoT « concilier développement et sobriété, au profit de la préservation de nos paysages, de la biodiversité et de notre vivre-ensemble [], sur un territoire habité aux composantes plurielles (urbain, rural, littoral) », rejoint tout à fait les objectifs que nous défendons depuis plusieurs années, en particulier en organisant des actions de sensibilisation à ces questions, comme par exemple le [Dimanche d'EAUtomne](#) ¹, en septembre 2024, qui a réuni 14 intervenants sur ce territoire.



Notre contribution portera sur trois points.

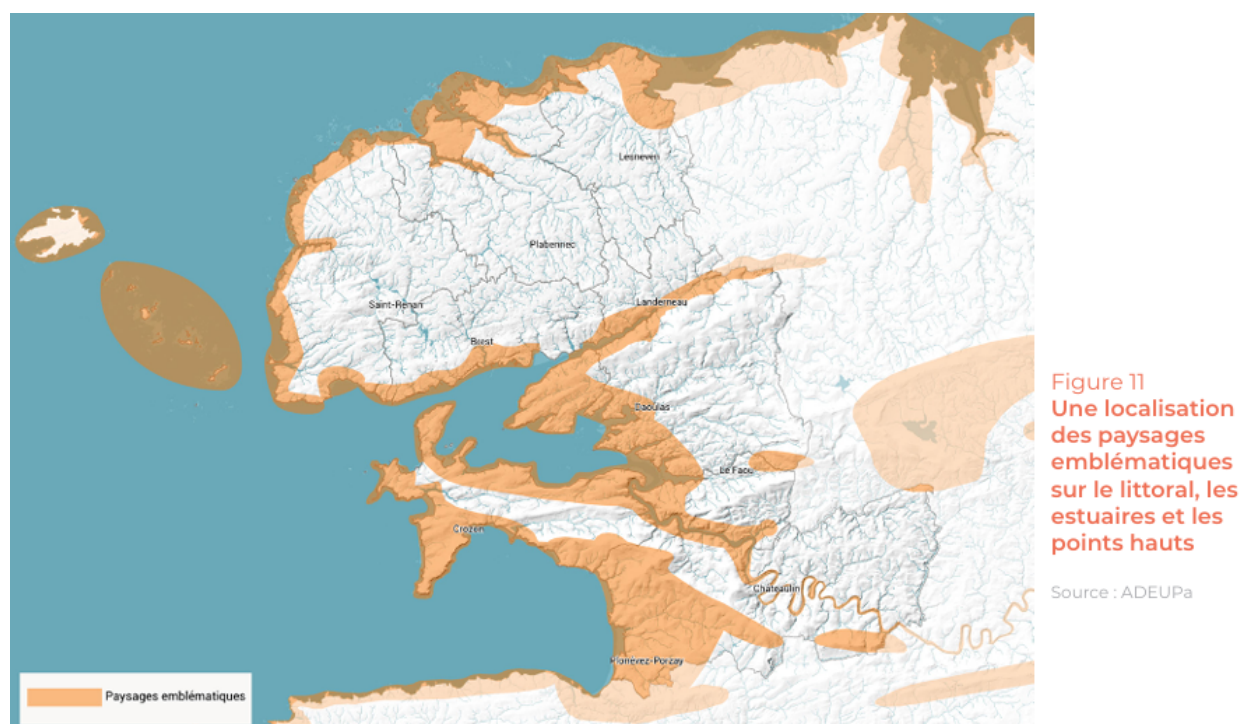
¹ <https://www.savestangalar.org/Dimanche-EAUtomne/index.html>

Sur les paysages emblématiques du Pays de Brest

Une attention particulière est portée au littoral. Le SCOT indique « *Le Pays de Brest présente une grande variété de paysages emblématiques et ordinaires. Les paysages emblématiques jouissent d'une forte notoriété et d'une grande attention. Ils participent activement à la qualité du cadre de vie et leur image est source d'attractivité. Ils sont constitués en grande partie de paysages littoraux qui nourrissent les représentations iconographiques du territoire.* » (doc [2.1 Projet d'aménagement stratégique](#) ² page 24).

Le SCoT précise page 25 du même document que ces paysages emblématiques doivent être préservés et mis en valeur. « *Le SCoT cherche ainsi à préserver les panoramas vers la mer et vers l'intérieur des terres* ».

Nous nous interrogeons sur le fait que tout le linéaire côtier du SCoT du Pays de Brest est qualifié de « paysage emblématique » **à l'exception du trait de côte entre le port du Moulin-Blanc et l'anse de Kerhuon.**



Quelles sont les raisons de cette exclusion ?

La plage du Moulin Blanc dans la continuité du port de plaisance, le belvédère sur la rade de Brest qui constitue le quartier du Rody, les parties sud des Vallons du Stangalar et du Costour qui ceignent ce dernier et offrent des îlots de verdure qui contrastent avec la ville toute proche, les quartiers de Relecq Kerhuon qui surplombent la plage des Sables Rouge, le bois de Sapins, la Corniche du Relecq et plus loin l'anse de Kerhuon...

Tous ces lieux, que nos associations connaissent bien, sont sans aucun doute des paysages emblématiques qui méritent d'être préservés et protégés. Au même titre que les rives de l'Elorn et de la rade de Brest situées en face, sur la commune de Plougastel.

Ils offrent une variété de points de vue sur la rade et l'Elorn et sont la toile de fond des activités nautiques locales. Ils constituent aussi le paysage emblématique que les automobilistes, cyclistes et piétons découvrent

² <https://www.savestangalar.org/ARCHIVES/SCOT/REVISION/2-1-le-projet-d-amenagement-strategique-pas.pdf>

en empruntant les ponts Albert Louppe et de l'Iroise en direction de la cité du Ponant. Ils sont aussi la première vision de Brest pour les voyageurs arrivant depuis l'Ouest par le train.

Notre demande :

Nous demandons donc que le trait de côte entre le port du Moulin-Blanc et le Passage, à l'Est de l'anse de Kerhuon, soit lui aussi considéré comme un paysage emblématique, à l'instar de tout le linéaire côtier du territoire.

Protéger le secteur Coataudon-Kermeur-Le Rody

Nous souhaiterions attirer l'attention du SCoT sur les spécificités de ce territoire, bordé à l'Ouest par le vallon du Stang Alar et à l'Est par le vallon du Costour.

Bien sûr, le vallon du Stang Alar est déjà référencé comme **site d'intérêt patrimonial** dans le DOO du SCoT du Pays de Brest. Et le Conservatoire Botanique National qu'il abrite est quant à lui qualifié de **site touristique majeur**. (DOO³ pages 27 et 57)

De plus, le vallon du Costour est un **lieu stratégique de la ressource en eau du Pays de Brest**. L'eau de surface qui y est prélevée constitue une grande part de l'eau potable destinée à Brest Métropole.

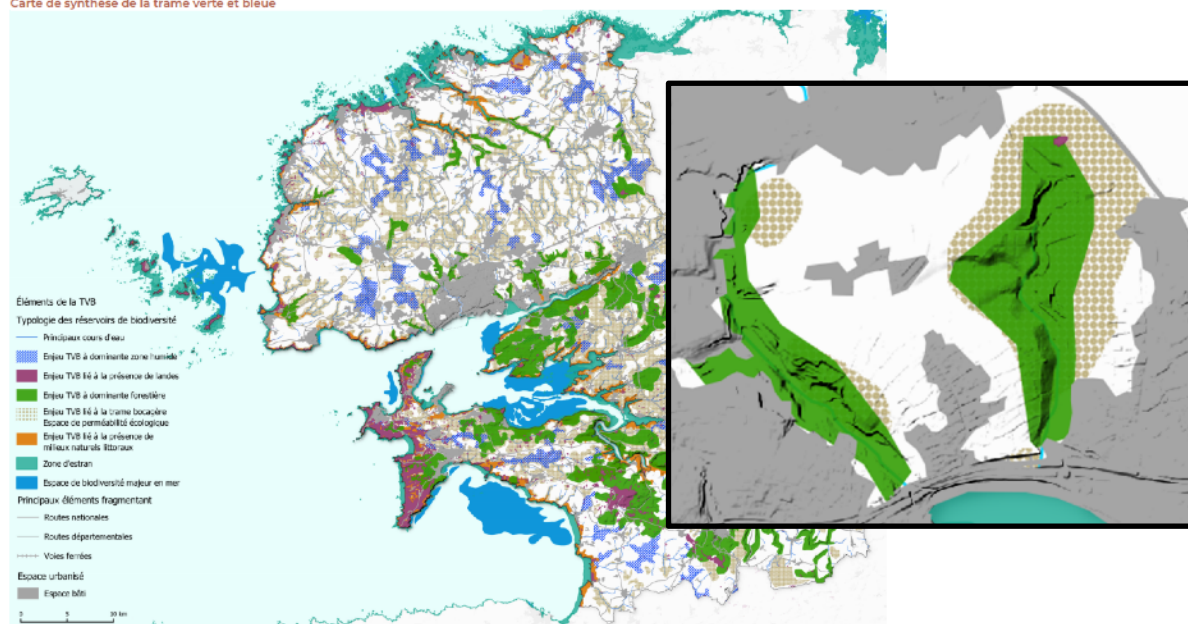
Mais nous voulons ici souligner **la richesse environnementale de tout ce territoire**. Il concentre à l'échelle locale les composantes plurielles qui caractérisent le Pays de Brest.

- Composantes urbaines au nord avec les quartiers qui bordent le boulevard de Coataudon, mais aussi à l'ouest du vallon du Stang Alar (quartiers de la commune de Brest) et au sud-est du vallon du Costour (quartiers de la commune du Relecq Kerhuon).
- Composante rurale au cœur du secteur, composé de terres agricoles, de serres et d'un habitat diffus avec de grands espaces boisés formés par les vallons du Stang Alar et du Costour.
- Composante littorale au sud avec le quartier du Rody et les deux extrémités sud des ces vallons.

Le DOO identifie des réservoirs de biodiversité dans chacun des vallons, ainsi que des zones de perméabilité écologique (pointillés beiges sur la carte ci-dessous)

Figure 21
Carte de synthèse de la trame verte et bleue

élaborée par le conseil du pôle métropolitain du Pays de Brest du 7 février 2025



³ <https://www.savestangalar.org/ARCHIVES/SCOT/REVISION/2-2-le-document-d-orientation-et-d-objectifs.pdf>

Les corridors écologiques

Des études environnementales réalisées en 2015, repris dans le PLU Facteur 4 de Brest Métropole, encore repris dans un [document d'études urbaines](#) ⁴ du secteur, ont permis de définir des corridors écologiques reliant les réserves de biodiversité identifiées dans la TVB :



CCTP 2022 études urbaines Rody-Kermeur-Coataudon page 21

Ces corridors écologiques parcourent l'espace « ouvert » situé entre les deux vallons.

Plus récemment, dans le cadre de [son mémoire de fin d'études](#) ⁵ d'élève ingénieure réalisé en 2024 sur « l'état initial de la fonctionnalité écologique d'un territoire péri-urbain soumis à l'éclairage artificiel nocturne », Emma Paugam a mis en évidence la grande qualité des fonctionnalités écologiques de ce secteur.

Elle a en particulier réalisé :

- l'analyse exhaustive du réseau bocager et l'évaluation de chaque haie du territoire d'étude, à laquelle est attribuée une note de 1 (faible qualité écologique) à 4 (haute qualité écologique, fonctionnelle). Seulement 4% des haies obtiennent cette note de 4.
- l'évaluation de la présence des arthropodes volants, des chiroptères, de l'avifaune, des mammifères terrestres, et des amphibiens.

⁴ https://www.savestangalar.org/ARCHIVES/BM_Mairie/PROJET_B5/202204_CCTP_Etudes_urbaines_sur_le_secteur_De_Kermeur_Coataudon_Le_Rody.pdf

⁵ https://www.savestangalar.org/ARCHIVES/BM_Mairie/PROJET_B5/202411_15_MFE_ESA_2024_Emma_PAUGAM.pdf

- une modélisation des corridors écologiques résultant de ces observations.

La haute qualité du bocage à proximité immédiate du vallon du Stang Alar, dans le quart NW du territoire, où dominent les haies combinant un talus et un fossé, est bien visible sur cette carte :

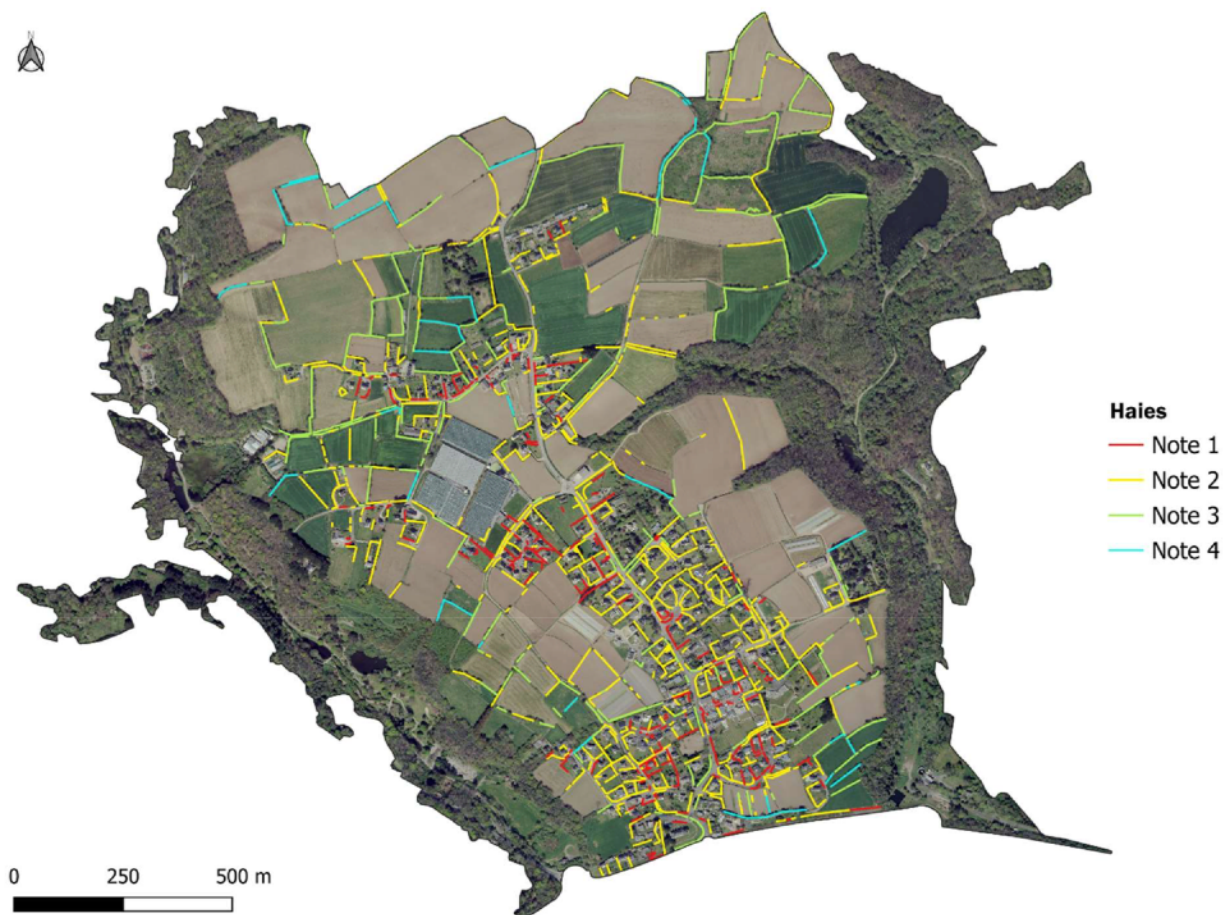


Figure 18 : Notation des haies formant le maillage bocager du site d'étude



Figure 31 : Distribution spatiale des indices d'abondance relative (RAI) des mammifères sauvages sur 20 points d'échantillonnage

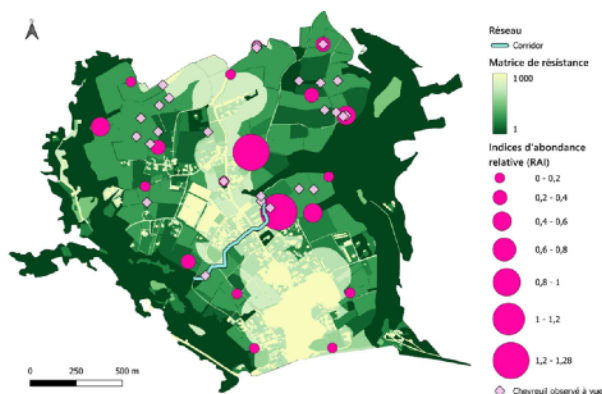


Figure 32 : Modélisation des corridors écologiques du Chevreuil d'Europe

Les indices d'abondance relative (RAI) des mammifères, et plus spécifiquement des chevreuils, confirment la bonne qualité des fonctionnalités écologiques de ce territoire sensible, de 187 hectares situé dans une zone principalement agricole, abritant des espèces protégées.

Notre demande :

Nous demandons que les atouts et les qualités environnementales spécifiques de ce territoire s'insérant entre les deux vallons qui façonnent le paysage environnant, considéré comme un espace patrimonial par la population et par la métropole, soient reconnus au niveau du SCoT du Pays de Brest.

Les zones de perméabilité écologique figurées sur la carte de la TVB devraient être étendues dans le quart NW du territoire, et autour du chemin creux à l'Est des serres du Conservatoire Botanique.

Nous demandons qu'une politique d'urbanisme spécifique visant à les protéger soit mise en place.

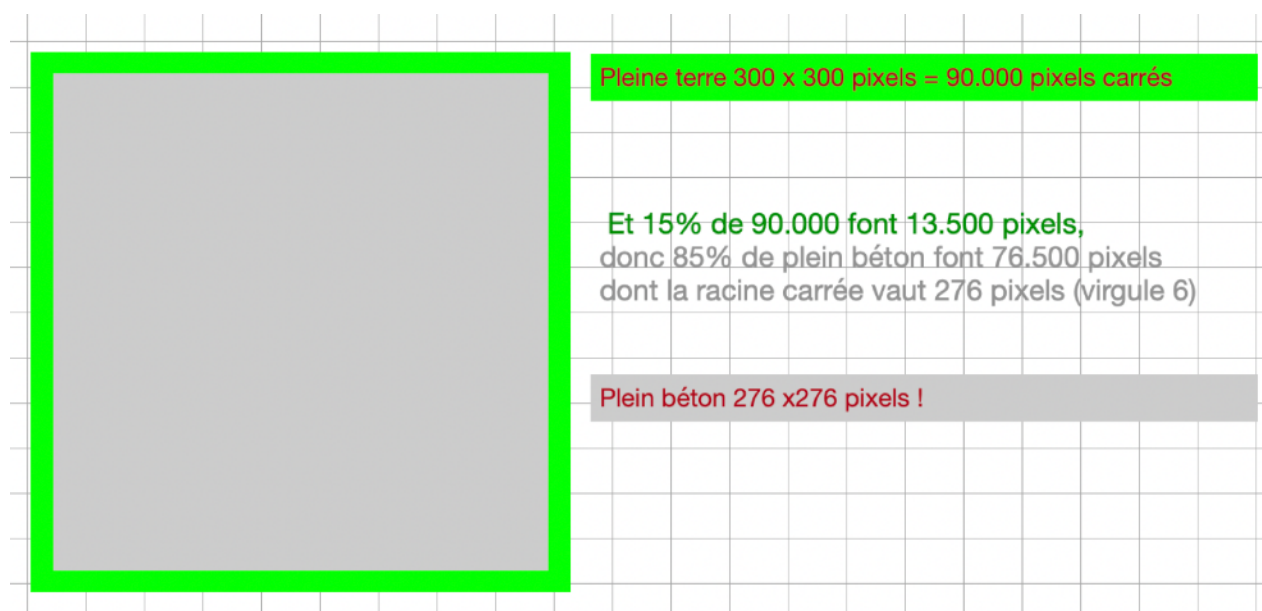
Franck Boutté déclarait lors de sa [conférence du 6 mars 2025](#) ⁶ que "Brest métropole est une ville archipel, où les îlots d'urbanisation sont séparés par des "interstices" dans lesquels il faut s'abstenir de construire".

Nul ne peut douter que l'espace entre Stang Alar et Costour est l'un de ces interstices.

Sur les mesures de protection contre le ruissellement

Effets du ruissellement

Nous prenons l'exemple de la métropole brestoise. Actuellement, le PLUi de Brest Métropole impose de laisser 15% de pleine terre sur chaque parcelle urbanisée. C'est *vraiment* très peu :



Le projet Green Hub à Keradrien c'est 6,5 ha d'une zone agricole récemment artificialisés, en bordure du ruisseau du Stang Alar. Suite à un orage court mais violent le 14 mai 2025, dix jeunes enfants ont dû être évacués en urgence ⁷ de la maison des associations de Guipavas, envahie par les eaux. Il est tombé 10mm

⁶ <https://nouveau.univ-brest.fr/fr/actualite/conference-publique-franck-boutte-face-aux-dereglements-climatiques-agir-pour-les-villes>

⁷ <https://www.letelegramme.fr/finistere/brest-29200/orage-en-pays-de-brest-dix-enfants-evacues-a-la-maison-de-quartier-de-coataudon-a-guipavas-6817671.php>

de pluie durant cet épisode, soit 650 tonnes d'eau sur l'aire du Green Hub, qui visiblement n'ont pas trouvé à s'évacuer dans les réseaux EP.

Le dimanche 22 septembre 2025, vers midi, l'eau est montée de 15 cm en un quart d'heure ⁸ dans certaines rues de Brest... on pourrait multiplier les exemples.

Selon [l'Institut Paris-Région](#) ⁹, 88 % des événements enregistrés depuis 1982 donnant lieu à des arrêtés de catastrophe naturelle « inondation » (arrêtés CatNat) en Île-de-France peuvent être rattachés à des phénomènes de ruissellement.



Inondations par ruissellement, un risque sous-estimé - Institut Paris Région

Il est donc essentiel de sanctuariser le bocage, de diminuer l'artificialisation des sols, et de favoriser la ré-infiltration sur place des eaux pluviales.

Le SCoT insiste « d'une part sur l'importance d'économiser l'eau et d'autre part sur la recherche d'une meilleure infiltration des eaux pluviales, au plus près de leur point de chute, par une moindre imperméabilisation des sols et un recours limité au réseau d'eaux pluviales. » (document 2-2 les DOO p. 100). Cette orientation est très satisfaisante.

Mais les prescriptions au § 2.7.6 p. 104 nous semblent être davantage des incitations à bien faire. Bien des projets d'aménagement contiendront une copie conforme de ce paragraphe, sans pour autant les accompagner de mesures précises.

Le ScoT devrait être davantage prescripteur, ces prescriptions devant être reprises dans les PLU locaux.

Coefficient de pleine terre

Le SCoT devrait demander sur tout le territoire du Pays de Brest 30 % minimum de pleine terre, et imposer lors de toute construction neuve la création de puits d'infiltration sur place permettant d'absorber les pluies décennales.

Les PLU locaux pourraient avoir des règles plus souples : selon la pente du terrain, selon la nature du sous-sol (argile?), selon la proximité de ruisseaux naturels ou de zones humides, il serait possible d'ajuster les contraintes, éventuellement jusqu'à 50% de pleine terre, et jusqu'aux pluies trentennales, voire centennales.

⁸ <https://www.letelegramme.fr/finistere/brest-29200/en-dix-minutes-leau-montait-de-15-cm-a-brest-des-habitants-de-la-rue-jules-lesven-sinistres-et-inquiets-temoignent-apres-les-fortes-pluies-6895255.php>

⁹ <https://www.institutparisregion.fr/environnement/risques-naturels-et-technologiques/chroniques-crues-et-inondations/inondations-par-ruissellement-un-risque-sous-estime/>

Le SCoT devrait imposer à tout projet important de comporter une étude hydrographique à annexer à la demande de permis de construire, basée sur une évaluation de la perméabilité du sol et de la profondeur de la nappe souterraine.

Calculer des coefficients de perméabilité et de biotope

Le SCoT fixe un objectif très clair (DOO, p.104) : le débit des eaux de ruissellement à l'exutoire des nouvelles parcelles à aménager devra être inférieur ou égal au débit de la parcelle avant son aménagement.

Le SCoT pourrait s'inspirer des travaux menés par les urbanistes de la métropole de Bordeaux, qui ont conduit à la mise en place d'un [Label du Bâtiment Frugal](#) ¹⁰.

Et demander que chaque nouveau projet d'aménagement soit soumis au calcul d'un [coefficient de perméabilité](#) ¹¹, entre 0 (totalement imperméable) et 1 (totalement perméable). Il suffit d'identifier les espaces de diverses natures, et de multiplier leur surface en m² par le coefficient correspondant :

- Un espace en pleine terre est pondéré 0,9.
- Les parkings semi-perméables sont pondérés 0,3 (donc trois fois moins perméables que la pleine terre.)
- Les toitures végétalisées extensives sont pondérées à 0.2

La somme de ces produits donne le coefficient de perméabilité du projet.

Ce calcul très simple permettrait d'évaluer l'impact d'un aménagement sur le risque de ruissellement, et de spécifier et dimensionner des dispositifs appropriés de réinfiltration sur place. Ainsi les services d'urbanisme pourraient facilement vérifier si l'aménagement respecte l'objectif du SCoT.

De même est proposé un coefficient de biotope, qui évalue la perte ou le maintien de biodiversité sur la parcelle. La méthode de calcul est identique.

- Un espace en pleine terre est pondéré 0,8.
- Les parkings semi-perméables sont pondérés 0,0
- Les toitures végétalisées extensives sont pondérées à 0.1

Le coefficient de biotope d'un projet permettrait de mesurer son impact sur la biodiversité, et de favoriser ainsi le développement de la nature en ville.

Conclusion

Nous remercions le commissaire enquêteur de bien vouloir prendre en compte nos demandes, car c'est en mettant en œuvre à l'échelle locale des mesures ambitieuses et efficaces que nous pourrions concilier développement et sobriété, au profit de la préservation de nos paysages, de la biodiversité et de notre vivre-ensemble tout en limitant les effets du dérèglement climatique.



APCK



SaveStangAlar



CPVF



AE2D



APDM



GNSA



Plougastel Vert et
Bleu

¹⁰ <https://www.bordeaux.fr/batiment-frugal-bordelais-un-label-pour-des-constructions-vertueuses>

¹¹ https://www.savestangalar.org/ARCHIVES/SCOT/BAT_FRUGAL__BORDELAIS_BFB_2024.pdf page 38 et 39